



Conseil communal d'Etagnières

1

Etagnières, le 29 février 2024

Aux membres du
Conseil communal d'Etagnières

CONVOCATION

No 12 de la législature 2021 – 2026

Assemblée du Conseil communal

Salle des Combles

Jeudi 14 mars 2024 à **20h.00** précise

Mesdames, Messieurs,

Le bureau du Conseil communal vous invite pour la 12^{ème} séance de la législature 2021-2026.

Celle-ci est publique.

Ordre du jour

1. Accueil, appel.
2. Communication(s) du Bureau.
3. Communication(s) de la Municipalité.
4. Adoption du PV de l'assemblée du 07 décembre 2023.
5. LEB – Présentation du projet d'exécution du quai provisoire par M. Tiago Barbosa, Chef de projet
6. Adoption du préavis 27/03.2024 – Modification de l'Annexe au Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.
7. Adoption du préavis 28/03.2024 – Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 440'000.00 TTC pour réaliser un accès complémentaire à la nouvelle halte provisoire du LEB via la création d'un passage piéton en traversée de la route cantonale 401 et des cheminements d'accès.
8. Informations de la Municipalité :
 - a. *Stratégie de développement urbanistique en rapport avec la future gare du LEB.*
 - b. *Réorganisation des dicastères*
 - c. *Future rénovation de la salle de l'Etang et immeuble Rue du Bourg 1.*
 - d. *Coup de balai 2024.*
 - e. *1^{er} août.*
9. Divers et propositions individuelles.

Le bureau vous attend toutes et tous et vous adresse ses meilleures salutations.

Le bureau

Annexes : - PV de la dernière séance du Conseil communal du 07 décembre 2023.
- Préavis, rapports et tous documents en relation avec l'ordre du jour.

Copie pour information à la préfecture du district du Gros-de-Vaud.

PS. Le secrétaire prie instamment TOUTES LES CONSEILLÈRES ET TOUS LES CONSEILLERS qui désirent lui transmettre un e.mail de TOUJOURS l'adresser à : b.cherpitce@outlook.com uniquement.

Ceci afin d'éviter des pertes de temps pouvant causer l'absence de document(s) joint(s) à la convocation comme demandé à l'art.43 du Règlement du Conseil communal.

Procès-verbal de l'assemblée du 07 décembre 2023
(No 11 de la législature 2021 – 2026)

Le Conseil communal d'Étagnières a été convoqué le jeudi 07 décembre 2023 à 19h.00 avec l'ordre du jour suivant :

1. **Accueil, appel.**
2. **Communication(s) du Bureau.**
3. **Communication(s) de la Municipalité.**
4. **Mérites 2023.**
5. **Adoption du PV de l'assemblée du 28 septembre 2023.**
6. **Adoption du préavis 26/12.2023 – Budget 2024**
7. **Infrastructures communales d'accessibilité au quai ferroviaire.**
8. **Informations de la Municipalité :**
 - a) *Ancienne église d'Assens – début des travaux.*
 - b) *Nouvelle gare LEB – point du dossier.*
 - c) *Rétrospectives 2023 / perspectives 2024.*
 - d) *Vœux de la Municipalité.*
9. **Divers et propositions individuelles.**

Présidence: Monsieur Patrick Nessi, Président.

Se sont excusés: Messieurs Isaaz Olivier, Martin Thomas et Michellod Denis.

Absences non excusées : aucune.

En préambule, M. le Président déclare que :

- le conseil communal a été régulièrement convoqué par écrit, dans le délai imparti selon l'art.48 du Règlement du conseil communal d'Étagnières.
- la séance est ouverte au public (*art. 51 du Règlement du conseil communal d'Étagnières*).
- aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il en ait obtenu la permission du Président (*art. 68 du Règlement du conseil communal d'Étagnières*).

Puis, M. le Président demande à l'assemblée si l'ordre du jour est accepté ou si des modifications doivent être apportées. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par les membres présents.

1. Accueil, Appel.

L'appel faisant ressortir la présence de 32 conseillères et conseillers, le quorum est ainsi atteint (*art. 50 du Règlement du conseil communal d'Étagnières et art.26 LC*). L'assemblée peut valablement délibérer. M. le Président déclare la séance ouverte et souhaite qu'elle soit fructueuse. Il se réjouit qu'elle se déroule dans une atmosphère de convivialité et d'ouverture.

2. Communication(s) du Bureau.

NEANT.

3. Communication(s) de la Municipalité.

NEANT.

4. Mérites 2023.

Jeudi 07 décembre 2023, en préambule du dernier conseil communal de l'année, les Corbeaux, presque au complet, se sont redressés sur leurs pattes et, de leur bec, ont lissés leurs plumes, pour honorer leurs championnes et champions.

En préambule, le Syndic, M. Pascal Favre, encourage quiconque qui serait au courant d'un « Méritant potentiel » de bien vouloir l'annoncer.

Puis, il relève les performances de chacune et chacun et, Mme Annelise Isaaz, Municipale du dicastère de l'instruction publique leur remet un diplôme accompagné d'une attention.

Voici le palmarès des lauréats :

- Leila Fersini en danse Hip-Hop :
 - les groupes « LJ 3.0 et Sleek », dont fait partie Mlle Fersini, ont été classés à la 1^{ère} place lors des championnats suisses de Hip-Hop à Lausanne. Pour pouvoir participer à ce championnat, les groupes ont dû passer par trois qualifications qui se sont déroulées en suisse allemande et ils ont, à chacune de ces qualifications, obtenu la 1^{ère} place.
 - le groupe « LJ 3.0 » a terminé 17^{ème} mondial sur 35 avec un groupe de 18 danseurs lors des championnats du monde en Pologne.
 - le groupe « Sleek » a terminé à la 15^{ème} place mondiale sur 42 lors des mêmes championnats susmentionnés.
- Mélissa Gutschmidt en athlétisme:
 - 3^{ème} place sur 60m. en salle chez les adultes.
 - 13^{ème} place lors de ses premiers championnat d'Europe en salle à Istanbul.
 - médaille de bronze aux championnats d'Europe U23 sur 100m.
 - médaille de bronze et record suisse U23 aux championnats d'Europe U23 avec le relais 400x100m.
 - finaliste aux championnats du monde élites à Budapest avec le relais femmes 4x100m.
 - championne suisse en relais femmes 4x100m. et sur le 100m. U23.
- Le Petit Encas en alimentation :
 - 1^{ère} place au « Mondial du pâté vaudois » pour la 3^{ème} fois après 2020 et 2022.

En finalité, par leurs applaudissements, les conseillères et conseillers félicitent ces dignes représentants de notre Commune.

5. Adoption du PV de la séance du 28.09.2023.

Le PV de la séance du 28.09.2023 a été transmis aux membres du Conseil communal avec la convocation de ce jour. Il est déposé sur la table à disposition des conseillères et conseillers. Sa lecture n'est pas demandée.

Toutefois, M. Dominique Martin, conseiller communal, demande les corrections suivantes sur ce PV du 28.09.2023 :

- rajouter au pt.6 « Arrêté d'imposition » :
 - M D. Martin : « Les infrastructures actuelles des vestiaires du centre sportif sont-elles suffisantes si l'on rajoute un terrain de Foot au centre sportif » ?
 - M. Pascal Favre, Syndic : oui elles sont suffisantes.
- de rajouter au pt.9.c « Info. radar » :
 - M D. Martin : « peut-on charger la batterie de ce radar » ?

- juste avant l'intervention déjà écrite de M. Pascal Favre déclarant que « la Municipalité va regarder avec le fournisseur pour améliorer les capacités de cette batterie ».

A part ces deux demandes, le PV de la séance du 28.09.2023 est accepté à l'unanimité par les membres présents.

M. le Président prie le secrétaire d'effectuer les corrections demandées puis de l'insérer dans les archives.

6. Adoption du préavis 26/12.2023 « Budget 2024 »

Le préavis municipal et le rapport de la Commission de gestion et des finances, demandant aux conseillères et conseillers d'accepter le Budget ordinaire 2024 ainsi que le tableau des dépenses d'investissements sur 10 ans (2017 - 2026) ayant été joints à la convocation, ils ne sont pas lus.

M. Pascal Favre, Syndic, passe en revue le dossier que les conseillères et conseillers ont reçu avec la convocation en donnant la possibilité aux membres d'intervenir à tout moment.

Il précise que ce budget, qui a déjà été bien développé lors de l'Arrêté d'imposition, traité lors de la séance du 28 septembre 2023, est basé sur 1175 habitants au 1^{er} janvier 2024 et un taux de 73%.

Ce budget, avec des charges de Frs. 6'548'406.- et des revenus estimés de Frs. 6'429'377.-, laisse apparaître, au budget de fonctionnement, un excédent de charges de 119'029.- après des amortissements administratifs et financiers de CHF 512'399.-.

M. le Syndic relève les charges les plus importantes qui sont :

- la contribution nette des péréquations pour notre commune a fortement augmenté par rapport au budget 2023. Elle est la plus conséquente de ces neuf dernières années et se chiffre à Frs. 1'604'907.- (*budget 2023 : 1'075'121.- ; budget 2022 : 1'294'672.- ; budget 2021 : 1'536'157.- ; budget 2020 : 1'225'426.00 ; budget 2019 : 1'183'431.00 ; budget 2018 : 1'065'564.00 ; budget 2017 : 964'323.00 budget 2016 : 902'125.00*). Ce montant conséquent représente ~24.51% (17.25% au budget 2023) du total des charges de notre budget de fonctionnement. Cela correspond à la valeur d'~34 points d'impôts, ce dernier se situant à Frs. 47'187.- selon le décompte final de péréquation 2022 de notre commune.
- le montant de la contribution pour la réforme policière, qui est lui aussi impacté par la valeur du point d'impôt, est en hausse de 11.52% et se chiffre à Frs. 144'750.- (*budget 2023 : 129'793.-*) ce qui correspond à ~3.07 point d'impôts.
- la participation de notre commune aux coûts de l'ASIRE est en hausse, conformément aux prévisions budgétaires de cette association formulées pour 2024, pour Fr. 794'125.- soit Frs. 675.85/habitant (*653.08/habitant au budget 2023*).
- en augmentation également, l'EFAJE dont la contribution envisagée est estimée à Frs. 320'000.- pour 2024, (*budget 2023 : 297'596.-*). Les infrastructures réalisées dans notre commune pour ces domaines d'activité en relation avec l'EFAJE nous permettent de tabler sur des rentrées identiques à 2023 pour les locations soit frs.292'980.-
- par rapport au budget 2023, le volume des charges augmente de Fr.316'2636.- ou ~5.07%

- par rapport au budget 2023, le volume des revenus augmente de Fr.237'739.- ou ~3.84%
- la marge d'autofinancement se situe à hauteur de frs. 409'781.- (*en diminution de Fr. 72'006.- par rapport au budget 2023*).

Mme Candil : au 520.352.01, il y a 1000.- sous la mention « Particip. aux classes de développement » alors que celles-ci n'existent plus ?

M. Pascal Favre, Syndic : je prends la question et y répondrai lors du prochain conseil communal.

M. D. Martin : dans le Tableau des dépenses d'investissement sur 10 ans figure une ligne stipulant « Extension terrain synthétique Centre sportif » : Frs.1'000'000.- alors qu'on nous a déjà articulé Frs. 1'800'000.- pour un nouveau terrain de Foot. synthétique ; tout ça qui va se rajouter aux investissements, qu'on nous annonce conséquent, liés au LEB ? ça m'interpelle quand même.

M. Pascal Favre, Syndic : actuellement, devant le manque de places sportives, la Municipalité est en discussion avec le FC Echallens Région et les communes environnantes potentiellement bénéficiaires de ces infrastructures afin de créer une nouvelle aire de jeu. L'avantage de l'emplacement sur la commune d'Etagnières est que cette zone est déjà en « zone d'utilité publique », qu'elle est propriété de la Commune et qu'elle est proche d'infrastructures déjà existantes.

L'objectif est d'apporter une réponse aux entités sportives quant au manque de places, ce qui amène actuellement à refuser bon nombre de juniors. Pour exemple, le FC Echallens Région a refusé ~80 joueurs à la reprise de cette année faute d'infrastructures. Voulons-nous que ces jeunes puissent trouver un terrain de jeu où ils peuvent s'épanouir ou préférons-nous qu'ils vaquent à d'autres occupations avec les soucis qui pourraient en découler.

L'idée irait vers un terrain de Foot. synthétique subdivisé permettant un usage accru même en cas de mauvais temps.

Le montant de Frs. 1'000'000.- n'est qu'une prévision qui peut passer à Frs. 800'000.- ou 1'200'000.-. Il y aura encore beaucoup de discussions avec les communes et les clubs concernés avant qu'un tel projet se concrétise.

M. Ph. Isaaz appuie l'intervention de M. D. Martin en rappelant qu'il y a une quinzaine d'années, la commune avait déjà investi toute seule Frs. 810'000.- pour l'agrandissement des vestiaires au bénéfice de juniors également de communes environnantes. De plus, il relève que ce « terrain zoné » sera perdu pour LA commune d'Etagnières.

M. Pascal Favre, Syndic : il y a effectivement des communes qui sont plus ou moins proactives pour le sport mais le fait qu'Etagnières dispose d'une situation favorable, tant par la notion de propriété que d'affectation, est un élément important à prendre en compte. Par ailleurs, pour ce qui concerne l'affectation en zone d'utilité publique, il y a de fortes probabilités qu'en cas de révision de notre plan général d'affectation, la surface concernée en zone d'utilité publique soit sous le couvert de l'augmentation voulue par le Canton du quota de surface d'assolement (SDA), remise à l'état de zone agricole si nous n'avons pas de projet concret pour le développement d'infrastructures d'utilité publique. De toute manière, un crédit d'étude sera présenté au Conseil communal et ce dernier aura toute latitude d'accepter, d'amender ou de refuser le projet.

M. Delmonico : lors de la demande de ce crédit d'étude, il faudra présenter un tableau de répartition par communes. De plus, des subventionnements cantonaux pour le sport vont être créés et il faudrait réaliser cet investissement durant la mise en œuvre de ces subventions.

M. Pascal Favre, Syndic, annonce qu'il a eu un entretien avec M. Nicolas Imhof, Chef de service au Département cantonal des sports, qui lui a laissé entendre que l'enveloppe cantonale à venir, si le Grand Conseil venait à la ratifier, irait pour des projets de plus grande envergure qu'un seul terrain synthétique. Par contre, par le biais du fond du sport vaudois, il est déjà possible que l'infrastructure projetée soit financée à hauteur d'~20% du coût des travaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne la parole au Président de la commission de gestion et des finances.

M. Jean-Pierre Martin, rapporteur de la Commission de gestion et des finances, parcourt leur rapport et en lit les conclusions qui demande :

- d'adopter le budget ordinaire 2024 présentant un excédent de charges de CHF. 119'029.- .
- de prendre acte du budget d'investissements avec les réserves qu'il comporte.
- de prendre acte des autres éléments du rapport concernant le budget 2024, notamment du tableau des dépenses d'investissements pour la législature 2017 – 2026 et de leur financement.

Ensuite de quoi, la parole n'étant plus demandée, M. le Président lit les conclusions du Préavis municipal qui stipule :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉTAGNIERES

- *après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2024 et du préavis de la Municipalité,*
- *après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude de cet objet,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

décide :

1. *d'adopter le budget ordinaire 2024 présentant un excédent de charges de Fr. 119'029.-;*
 2. *de prendre acte du budget d'investissement avec les réserves qu'il comporte;*
 3. *de prendre acte des autres éléments du rapport sur le budget 2024, notamment du tableau des dépenses d'investissements pour les exercices 2023 à 2026 et de leur financement.*
- et peut ainsi passer au vote.

Votation : A l'unanimité des 32 conseillères et conseillers présents, le Conseil communal d'Étagnières accepte les conclusions du préavis municipal telles que présentées.

7. Infrastructures communales d'accessibilité au quai ferroviaire.

M. Michael Chatelan, Municipal de l'urbanisme informe que le leba a reçu le permis de construire pour la construction du quai provisoire en attendant la réalisation de la nouvelle gare souterraine prévue à l'horizon 2028 – 2030. Ce qui permet d'adjuger les travaux et de les réaliser.

Les travaux de génie civil seront réalisés durant le printemps ou l'été 2024 et les installations techniques suivront durant l'automne 2024 pour une mise en service fin 2024.

M. Chatelan présente, sur écran, le tracé et l'emplacement de cette gare ainsi que tous les aménagements nécessaires à réaliser.

M. Delmonico : les accès à cette gare provisoire pour les années 2025 – jusqu'à la réalisation de nouvelle gare seront-ils utiles pour la desserte de la nouvelle gare ?

M. Chatelan précise que, pour partie, ces aménagements seront utiles pour l'accessibilité à la nouvelle gare.

M. Pascal Favre, Syndic, prend la parole et passe en détail les infrastructures prévues pour la desserte de cette gare provisoire. Entre autre, la création d'un passage à piétons avec feux routiers depuis la boulangerie en limite de la parcelle propriété de l'immeuble « Chemin de l'Etang 4 ».

M. L. Cherpit : le passage sous route actuel sera-t-il maintenu ?

M. Chatelan : oui car le tunnel ferroviaire passera largement en dessous de ce passage sous la RC401.

M. Hoyois déclare avoir mesuré le détour à faire pour accéder à ces nouvelles gares projetées et qui est d~240 mètres et déclare que ce n'est pas nécessaire de créer un passage à piétons sur la route cantonale, avec tous les frais que cela occasionne, pour économiser 240 mètres de marche.

M. L. Cherpit appuie le raisonnement de M. Hoyois d'autant plus qu'il est persuadé que cela va encore complexifier le trafic routier en traversée du village.

M. Chatelan : un projet consolidé permettra de revenir devant le Conseil communal lors d'une prochaine séance.

Mme L. Isaz Vuichard maintient que ce passage à piétons est absolument nécessaire et elle est appuyée par Mme Candil.

M. Hoyois réitère que pour ~240 mètres, ce n'est pas acceptable financièrement.

M. Pascal Favre, Syndic : le projet actuel montre une variante qui n'est pas définitive et qui pourrait se simplifier au regard de la réalisation de la gare souterraine et de l'emprise de la zone de chantier qui en découlera. Effectivement, l'emplacement de la nouvelle gare touchera différemment les habitants des différents quartiers du village et la volonté de la Municipalité, avec la création de ce cheminement, est d'assurer de façon sécuritaire l'accessibilité à cette gare provisoire ou définitive.

C'est le Bureau Transitec, reconnu pour ce genre d'infrastructures, qui a imaginé ce projet et la Municipalité pense d'abord en termes de sécurité avant de comparer les distances à parcourir pour chacun des habitants du village quel que soit son lieu de provenance.

M. L. Cherpit maintient que le passage à piétons, rajouté sur la route cantonale, est inadapté aux conditions de circulation actuelles.

La parole sur ce sujet n'étant plus requise, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. Informations de la Municipalité :

- a) Ancienne église d'Assens – début des travaux par Mme Annelise Isaaz.
- b) Nouvelle gare LEB – point du dossier.
- c) Rétrospectives 2023 / perspectives 2024.
- d) Vœux de la Municipalité.

8.a) Ancienne église d'Assens – début des travaux par Mme Annelise Isaaz.

Les travaux vont commencer en janvier 2024 pour se terminer durant l'été 2024 et vous serez informés de l'avance de ceux-ci au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

8.b) nouvelle gare LEB – point du dossier par M. Michael Chatelan.

Concernant le projet de mise en souterrain du leb, le Municipal de l'Urbanisme Michael Chatelan indique que la Municipalité a participé à une séance de travail avec le chef de projet du leb et ses mandataires. Ils ont présenté le projet qui est maintenant architecturé (*habillé*). Cela prend forme. Le dossier « version 0 » pour la procédure d'approbation des plans (*PAP*) sera finalisé et diffusé pour consultation préalable auprès des services de la Confédération, de l'Etat de Vaud et de la Commune d'ici au mois de juin 2024. Une séance d'information à la population sera organisée en automne 2024. La mise à l'enquête publique est prévue pour l'été 2025. Le leb espère obtenir ainsi l'autorisation de construire (*décision d'approbation des plans*) pour le printemps 2027.

Au niveau communal, la Municipalité, accompagnée de ses mandataires, poursuit les réflexions concernant le réaménagement potentiel du périmètre du Parking de la salle de l'Etang. Un raccord direct entre le Parking souterrain et les accès à la gare semble désormais envisageables. Les mandataires vont consolider et finaliser les plans sur la base des dernières données reçues du leb. Cela permettra de boucler cette phase d'étude préliminaire. Les résultats pourront être présentés ultérieurement.

En parallèle, la Municipalité a été contactée par la DGMR (*Direction Générale de la Mobilité et des Routes de l'Etat de Vaud*) qui souhaite lancer une étude pour la requalification de la route cantonale RC401 depuis Cheseaux jusqu'à Assens. Une séance de lancement devrait avoir lieu début 2024.

Pour pouvoir intégrer la population, la Municipalité envisage d'organiser une démarche participative à l'horizon 2024 – début 2025.

M. Chatelan informe également que des sondages ont révélé une importante nappe phréatique dans la zone de la future gare souterraine, avec de l'eau venant depuis Morrens, ce qui complexifiera et aura une incidence sur les coûts de réalisation de cette nouvelle infrastructure.

M. Ph. Isaaz : la creuse de ce tunnel va générer un gros volume de terre à évacuer avec quels aménagements routiers ?

M. Chatelan : actuellement, le leb y réfléchit et envisage trois zones de déversement distinctes ; une en direction des Ripes, une autre proche de la salle de l'Etang et une autre à Assens après le Bullet avec une utilisation des chemins AF (*avec des aménagements*) sans passer par les rues du village mais, il y aura quand même des impacts que l'on espère limités pour notre population villageoise.

8.c) rétrospectives 2023 / perspectives 2024.

M. Pascal Favre, Syndic, présente la rétrospective des travaux effectués en 2023 ainsi que les perspectives des projets à réaliser en 2024.

Rétrospectives 2023

- ☐ Séance d'information à la population le 21 février 2023 en relation avec les projets d'infrastructures du LEB au sein de la Commune.
- ☐ Travaux en relation avec la crise énergétique et la mise en œuvre, par la Commune, d'un plan de continuité (*PCA*) afin de sécuriser les prestations essentielles de la Commune et la création d'un point de rencontre d'urgence (*PRU*) afin de faire face au risque potentiel de blackout électrique envisagé pour le 1^{er} trimestre 2023.
- ☐ Travaux d'études des cheminements d'accès piétonniers au quai provisoire de la gare qui sera déplacée à hauteur du garage Casale courant 2024. Approbation du crédit d'étude par le Conseil communal le 22.06.2023.
- ☐ Approbation d'un crédit d'étude par le Conseil communal (*séance du 30 mars 2023*) pour réaliser les principes généraux d'aménagement et d'accessibilité de la localité en parallèle aux études réalisées par le LEB dans la perspective d'une mise en souterrain des infrastructures ferroviaires.
- ☐ Travaux relatifs à l'étude du centre de la localité au regard de la mise en souterrain du LEB avec la création d'une nouvelle gare proche de la salle de l'Etang (*12 séances impliquant la Municipalité avec nos mandataires Plarel et Transitec, le LEB et ses mandataires ainsi que deux fois la DGMR*).
- ☐ Travaux d'étude pour la finalisation d'un plan partiel d'affectation pour le secteur de la nouvelle gare au chemin de l'Etang.
- ☐ Travaux relatifs à la révision du Plan d'affectation communal, du Règlement de police des constructions et du Règlement de classement des arbres. Réalisation de l'inventaire des arbres remarquables de la commune d'Etagnières.
- ☐ Présentation à l'approbation du Conseil communal d'un crédit d'ouvrage pour le passage en LED de l'éclairage public communal (*Conseil comm. du 30.03.2023*) avec la réalisation des travaux.
- ☐ Présentation à l'approbation du Conseil communal d'un crédit d'ouvrage pour la réfection de la place de jeux entre le collège et la salle de l'Etang (*séance 22.06.2023*) avec la réalisation des travaux en automne.
- ☐ Présentation à l'approbation du Conseil communal d'un crédit d'ouvrage pour les travaux de restauration partielle de l'Ancienne église d'Assens (*séance 28.09.2023*) et réalisation de ceux-ci de janvier – l'été 2024.
- ☐ Travaux relatifs aux diverses mises à l'enquête :
 - Projets :
 - Auberge à la Rue des Crêts 2
 - Antenne de téléphonie mobile au centre sportif
 - Transformations de bâtiments :
 - ✓ Rue de la Chapelle 6 – 8
 - ✓ Chemin du Rallet 1
 - ✓ Rue des Crêts 7 et 11
 - ✓ Complexe de production et nouvel hangar de Catherine et Fabien Chambettaz au chemin du Sceaux
 - ✓ Mise en conformité meunerie et serres maraîchères de Cédric Martin à la Combe

- Et les nombreuses diverses enquêtes pour des dossiers de minime importance plus particulièrement en relation avec les changements de mode de chauffage.
- ☐ Réalisation des travaux de transformation et d'agrandissement du cabinet de physiothérapie dans le bâtiment PPE sis au chemin de l'Etang 7.
- ☐ Mandat pour l'analyse des travaux d'entretien de la salle de l'Etang.
- ☐ Mandat pour l'analyse énergétique du bâtiment de la rue du Bourg 1 au regard du remplacement nécessaire de la chaudière à gaz.
- ☐ Poursuite du traitement du projet d'initiative communale « Pour une planification des installations de communication mobile à Etagnières ». Recours actuellement en traitement auprès du Tribunal fédéral.
- ☐ Audition et traitement des dossiers de naturalisation soumis par le Canton auprès de la Commune (*trois dossiers cette année*).
- ☐ Analyse et audit de cybersécurité quant aux procédures et infrastructures informatiques de la Commune.
- ☐ E-governance et poursuite des travaux de gestion des archives.
- ☐ Suivi du site internet communal.
- ☐ Travaux des Municipaux dans leurs dicastères respectifs.

Perspectives 2024

- ☐ Présentation à l'approbation du Conseil communal de la révision du Règlement de classement des arbres (*séance du 14 mars ou du 27 juin 2024*)
- ☐ Présentation à l'approbation du Conseil communal de la révision de l'annexe du Règlement EC-EU permettant de clarifier les émoluments perçus pour la gestion administrative des sous-compteurs (*séance du 14 mars ou du 27 juin 2024*).
- ☐ Poursuite des travaux de restauration partielle de l'Ancienne église d'Assens commencés en janvier 2024 et prévus jusqu'à l'été 2024.
- ☐ Présentation à l'approbation du Conseil communal d'un crédit d'ouvrage pour la réalisation de cheminements piétonniers d'accès au quai provisoire de la gare déplacée à hauteur du garage Casale (*séance du 14 mars 2024*) et réalisation, en cas d'acceptation de ceux-ci, en été 2024 en parallèle aux travaux réalisés par le LEB.
- ☐ Présentation à l'approbation du Conseil communal du volet stratégique du système de gestion des zones d'activités SZGA sous l'égide de la Région (*séance du 27 juin 2024*).
- ☐ Travaux d'étude pour la finalisation d'un plan d'affectation pour le secteur de la nouvelle gare au chemin de l'Etang avec la présentation, pour approbation du Conseil communal du 14.03.2024 d'un crédit d'étude détaillé permettant de finaliser le PA jusqu'à sa validation par le Conseil communal puis sa ratification par le Conseil d'Etat.
- ☐ Travaux d'études, en partenariat avec la DGMR et les communes d'Assens, Cheseaux et Etagnières, relatifs à la requalification de la RC 401 entre Assens et Cheseaux. Présentation pour approbation d'un crédit d'étude au Conseil communal lors de la séance du 14 mars 2024.
- ☐ Poursuite des travaux relatifs à la révision du Plan d'affectation communal et du Règlement de police des constructions.
- ☐ Poursuite, en collaboration avec le LEB et la DGMR, des travaux relatifs à l'étude du centre de la localité au regard de la mise en souterrain du LEB avec la création d'une nouvelle gare.

- Poursuite des travaux d'étude en collaboration avec le Service des améliorations foncières en vue de la réfection partielle de certains tronçons de chemins AF.
- Poursuite des travaux d'étude, en collaboration avec la commune d'Assens, pour l'extension potentielle des infrastructures du centre sportif.
- Poursuite de l'analyse des travaux d'entretien de la salle de l'Etang.
- Travaux en relation avec les diverses mises à l'enquête :
 - Projets, transformations de bâtiments :
 - Chemin de la Forêt 2 propriété de M. et Mme Turrian
 - Rue de la Chapelle 6 – 8
 - Chemin du Rallet 1
 - Chemin de l'Etang 2
 - Rue des Crêts 4
 - Complexe de production et nouvel hangar de Catherine et Fabien Chambettaz au Chemin du Sceaux
 - Et les diverses mises à l'enquête pour des dossiers de minimales importances plus particulièrement en relation avec les changements de mode de chauffage et l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Analyse, audit et mesures correctives de cybersécurité quant aux procédures et infrastructures informatiques et télématiques de la Commune.
- Réflexions et actions quant aux activités à proposer aux aînés de la Commune en collaboration avec la commune d'Assens afin d'assurer la succession de M. Muller au sein du groupe Bel Automne.
- Célébration des quatre nonagénaires de 2024.
- E-governance et poursuite des travaux de gestion des archives.
- Travaux des Municipaux dans leurs dicastères respectifs.

8.d) Vœux de la Municipalité par M. Pascal Favre.

Pour terminer, M. le Syndic souhaite les bons vœux de la Municipalité à toutes les conseillères communales et à tous les conseillers communaux ainsi qu'à leur famille. Il remercie l'ancien Président (*M. Dominique Martin*) et le nouveau Président (*M. Patrick Nessi*) pour la bonne harmonie durant cette année 2023.

Il en appelle également aux « puissants » sur cette terre afin qu'ils soient un peu plus conciliants dans ces périodes difficiles que nous voyons, de plus ou moins loin, tant en Ukraine qu'en Palestine.

9. Divers et propositions individuelles.

M. Ph. Isaaz retourne les bons vœux du Conseil à la Municipalité et leur souhaite bon courage pour les travaux à effectuer durant l'année 2024.

M. Guenzi appuie l'intervention qu'a faite M. Jean-Pierre Martin durant la séance déclarant qu'il n'entendait pas bien les interventions des conseillers durant cette séance. M. Guenzi déclare qu'il ne serait pas impossible de faire la séance à la salle des Combles et de se déplacer ici ensuite pour la partie conviviale de fin d'année.

M. J.-P. Martin rétorque que lorsque les Municipaux parlent au micro, c'est parfaitement OK ; il suffirait que les conseillères et les conseillers se lèvent et se tournent vers l'assistance pour parler.

Le Bureau prend note et étudiera la question.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle également, aux conseillères et conseillers, les dates des séances 2024 qui figurent également sur la convocation à cette séance afin que chacun puisse les agender et qui sont :

- le jeudi 14 mars 2024 à 20h.00
- le jeudi 27 juin 2024 à 20h.00
- le jeudi 26 septembre 2024 à 20h.00
- le jeudi 12 décembre 2024 à **19h.00**

A 21h.03, M. le Président clôt la séance en souhaitant également ses bons vœux ainsi que ceux du Bureau à tout un chacun et invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour la traditionnelle partie récréative de fin d'année. Celle-ci est organisée par votre Bureau et le repas (*une Cherpillade*), apprêté par M. Cherpit Sébastien (*filz de notre secrétaire*).

M. le Président :

le Secrétaire :

Patrick Nessi

Bernard Cherpit